

## COMPTE RENDU GT OCS #12

DATE DE REUNION **23/01/2026**

LIEU DE REUNION GIP ATGERI (VISIO ET PRESENTIEL)

### Sphères de diffusion

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Confidentiel Défense                   | <input type="checkbox"/> Membres du GIP     |
| <input type="checkbox"/> Confidentiel                           | <input type="checkbox"/> Cibles spécifiques |
| <input type="checkbox"/> Interne au GIP                         | <input type="checkbox"/> Libre              |
| <input checked="" type="checkbox"/> Restreinte aux participants |   |

Affaire suivie par : Martin BLAZEK, Lucie DENAT, Thomas PETILLON

### PRESENTS :

<b>ADACL</b> CORENTIN CHEDEVILLE	<b>GIP ATGERI</b> MARTIN BLAZEK LUCIE DENAT THOMAS PETILLON
<b>ARB NOUVELLE-AQUITAINE</b> ARNAUD VAUDELET	<b>GIP LITTORAL</b> THOMAS GUILLOUD
<b>AUDAP</b> JONATHAN FONDARD	<b>IGN</b> BENEDICTE DEPEUX
<b>AURA</b> MYRIAM MERRAIOUCH	<b>LIMOGES METROPOLE</b> ALEXANDRE JEROME
<b>A'URBA</b> LESLIE ACENSIO	<b>PETR DU GRAND LIBOURNAIS</b> JULIEN MAGNAC
<b>BORDEAUX METROPOLE</b> JEROME FUSEAU EDOUARD LEFELLE	<b>POLE MARENNES OLERON</b> MARIANNE RULIER LAURENT SCHNELL
<b>CD 24</b> ARNAUD LEBOUCHER	<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE</b> MORGANE COIC
<b>CD 33</b> SANDRA VANBESIEN	<b>SCoT LIMOGES AGGLO</b> MARTIN JOUY
<b>CD 40</b> LUCAS AIBAR AMANDINE SOUMAILLE	<b>SCoT PBS</b> PIERRE EMMANUEL JASNOT
<b>DDT 19</b> EMMANUEL BESTAUTTE ALEXIS IMBERT	<b>SDIS 33</b> MARINE DUMAS
<b>DDTM 40</b> AURELIEN SALE SEBASTIEN SPISSER	<b>SDIS 40</b> SYLVAIN LAFONT
<b>DRAAF NOUVELLE AQUITAINE</b> DELPHINE BESSON JEAN-GUILLAUME CODECCO	<b>SMASP</b> AMELIE LABORDE
<b>DREAL NOUVELLE-AQUITAINE</b> PASCAL PREVOT LOUIS VOISIN	<b>SYBARVAL</b> YOANN BICHOT
<b>EPFL PAYS BASQUE</b> MICHEL DETRE	<b>UNIVERSITE DE BORDEAUX</b> LAURENT COUDERCHET

**DESTINATAIRES :** LES PARTICIPANTS

Le présent document reprend les principaux échanges et décisions prises pendant la réunion du Groupe de Travail. Le diaporama de présentation est joint au compte-rendu.

## Introduction – Morgane Coïc

---

Morgane Coïc ouvre ce groupe de travail en annonçant le lancement de la production d'un millésime 2025 de l'OCS régionale, cofinancé par le FEDER et la Région Nouvelle-Aquitaine, dont la réalisation sera assurée par le GIP.

Elle précise que la Région souhaite faire de l'OCS 2025 un millésime de transition, en mettant l'accent sur la complémentarité entre les bases de données existantes, et notamment entre l'OCS régionale et l'OCS GE.

Depuis 2024, le GIP mène des travaux visant à assurer la cohérence entre ces référentiels d'occupation du sol. Cette articulation doit permettre notamment de préserver l'historique des données sur certains territoires, dont quelques-uns disposent d'un millésime OCS régionale remontant jusqu'à 1985. Ces travaux se poursuivront en 2026.

### L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Introduction
- Actualités (OCS régionale, NAFU, OCS GE)
- Croisements des bases de données OCS
- Mise à jour et production de l'OCS régionale 2025
- Perspectives

## 1. Actualités (OCS régionale, NAFU, OCS GE)

---

### 1.1 Evolutions de la nomenclature de l'OCS régionale

Suite à la publication du rapport d'étude du CEREMA sur la « Mesure de la consommation d'espaces à partir des Fichiers fonciers » en août 2023, l'Observatoire NAFU a réalisé une révision de la nomenclature de l'Occupation du sol régionale afin de se rapprocher de la philosophie des Fichiers Fonciers.

Dans ce contexte, il a été décidé de distinguer les espaces urbains consommateurs (Uc) des espaces urbains non-consommateurs (Unc), afin de mieux répondre à la doctrine de l'État. Par ailleurs, les plans d'eau artificiels ont été intégrés aux espaces naturels.

Le terme « artificialisation », jugé source d'ambiguïté au regard du décret national cadrant une définition réglementaire de ce terme, a été remplacé par le terme « anthropisé », à l'exception des plans d'eau artificiels, devenant « plans d'eau d'origine artificielle », pour lesquels la formulation ne pose pas d'ambiguïté.

La nouvelle nomenclature a été appliquée aux données statistiques et est désormais disponibles sur le site de l'Observatoire NAFU ainsi que sur celui de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les portraits de territoires et chiffres clés ont également été mis à jour afin d'intégrer ces évolutions et sont accessibles sur le site internet de l'observatoire.

#### Echanges :

↳ Amélie LABORDE demande des précisions concernant le choix de la Région sur la prise en compte de la consommation d'espace liée à la construction de bâtiments agricoles.

Réponse : La Région précise que les bâtiments agricoles, repérés dans l'OCS sous le terme « sièges d'exploitations agricoles » et « bâtiments agricoles isolés » sont effectivement inclus dans la consommation d'espaces, néanmoins, les acteurs du territoire peuvent réaliser l'analyse en ne prenant pas en compte ces espaces s'ils le souhaitent. Pour rappel, il est indiqué dans l'annexe du SRADDET «SRADDET\_A1e annexes schéma 1.16\_Livret\_Justificatif\_Artificialisation» :

*«la nomenclature « sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés » inclut des bâtiments de différentes tailles et densités (sièges d'exploitations dont la densité de*

bâtiments peut être importante, châteaux viticoles et les chais, bâtiments isolés de grande ampleur ou de taille plus raisonnable, bâtiments des entreprises d'aquaculture et pisciculture, etc.). Par ailleurs, l'OCS régionale ne comptabilise que les bâtiments et leurs espaces associés au-delà de 1000 m<sup>2</sup> (unité minimale de collecte de l'OCS régionale dans les espaces urbanisés), ainsi les petits bâtiments diffus ne sont pas toujours identifiés. Afin de ne pas sous-estimer leur consommation d'espaces, les bâtiments agricoles, tels que définis dans la nomenclature de l'OCS régionale, sont comptabilisés, dans le calcul de la consommation d'espaces. Au regard des spécificités de l'OCS régionale, cette option semble plus opportune que de les enlever intégralement, même si chaque territoire a la possibilité, en responsabilité, d'affiner cette approche, comme sur d'autres postes dits « ambigus ».

## 2. Actualisation et création de nouveaux rapports dans l'outil Géoclip

Les nouveaux chiffres de consommation d'espaces, calculés en 2025, ont été intégrés dans l'outil Géoclip afin d'en faciliter l'accès. Plusieurs rapports thématiques relatifs à l'occupation du sol ont été réorganisés. Les utilisateurs disposent désormais d'un état des lieux général des évolutions, ainsi que de quatre rapports thématiques détaillés par type d'espaces NAFU.

Ces rapports permettent d'accéder aux chiffres actualisés de la consommation et de la mutation des espaces NAFU à différentes échelles territoriales (commune, SCoT, EPCI, département).

The screenshot displays the 'Etat des lieux et évolutions des espaces NAFU' report for Angoulême. The main content area features a table comparing land use data for Angoulême and Nouvelle-Aquitaine (région) in 2025, with data from 2011 and 2021. The table includes columns for 'ha' and '%', and rows for 'Surfaces U (OCS)', 'Surfaces A (OCS)', 'Surfaces F (OCS)', and 'Total'. Below the table, there are two donut charts: 'Répartition des surfaces des espaces NAFU (zone d'étude)' and 'Répartition des surfaces des espaces U - détail'. The interface also includes a navigation menu on the left with options like 'Focus sur la thématique Naturelle', 'Focus sur la thématique Agricole', 'Focus sur la thématique Forestière', and 'Focus sur la thématique Urbaine'.

	ha	%
Surfaces U (OCS)	98	370,969
Surfaces A (OCS)	114	4,377,526
Surfaces F (OCS)	323	3,030,408
Surfaces U (OCS)	1,945	725,499
Total	2,471	8,204,402

<https://cartostat.observatoire-nafu.fr/#c=report&chapter=p07&report=r02>

### Intégration des chiffres d'interpolation de la consommation d'espace

Pour se caler sur les dates de référence 2011 et 2021 de la loi sur la maîtrise de l'artificialisation des sols, la Région Nouvelle-Aquitaine a réalisé des travaux d'interpolation sur les millésimes de l'OCS-NA. Les données issues de ses travaux ont également été mises à disposition sur l'observatoire Géoclip.

[https://cartostat.observatoire-nafu.fr/#c=indicator&i=interp\\_conso\\_conso\\_totale\\_11\\_21\\_ha&view=map12](https://cartostat.observatoire-nafu.fr/#c=indicator&i=interp_conso_conso_totale_11_21_ha&view=map12)

Pour plus d'information sur les données interpolées : [SRADDET - La Région vous donne la parole](#)  
Onglet « MODIFICATIONN<sup>o</sup>1 », partie « DONNÉES FONCIERES DANS LE CADRE DES TRAVAUX - Nouvelle nomenclature (avril 2024) »

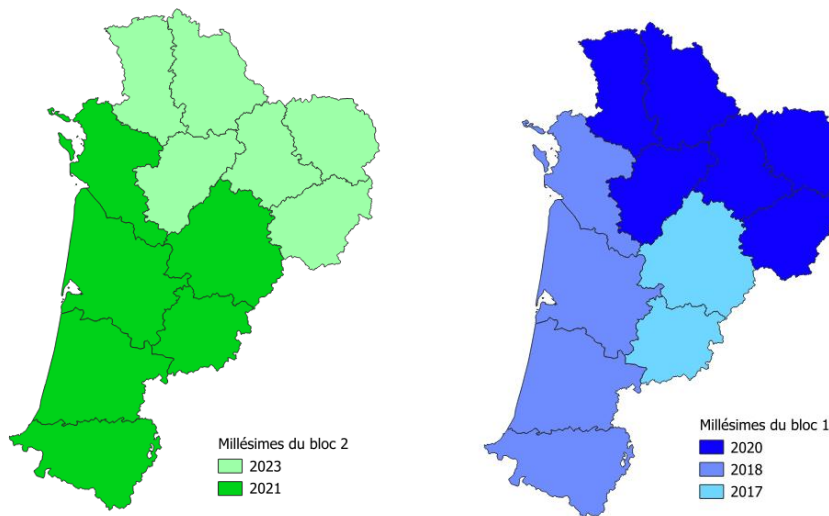
## Focus sur les thématiques particulières

Enfin, deux nouveaux indicateurs relatifs aux surfaces des espaces logistiques et des espaces photovoltaïques recensés dans l'OCS Régionale ont été ajoutés à l'outil Géoclip. L'indicateur concernant les sites logistiques s'appuie sur le travail mené fin 2023 sur les sites à dominante logistique. Il permet un suivi spécifique pour les besoins du SRADDET. Le travail spécifique sur cette classe de nomenclature sera poursuivi et intégré au millésime 2025 de l'OCS régionale.

[https://cartostat.observatoire-nafu.fr/#c=indicator&i=surf\\_logistique.surf\\_logistique&s=2020&view=map12](https://cartostat.observatoire-nafu.fr/#c=indicator&i=surf_logistique.surf_logistique&s=2020&view=map12)

## 3. Déploiement OCS GE

L'avancement du projet national de l'OCS GE produit par l'IGN (livraison de 2 millésimes pour tous les départements français a été effectuée vers fin 2025) sur les départements néo-aquitains.



Les boucles de consolidation du M2 sont en cours de finalisation dans certains départements.

Dep	N°	Millésime M3	Début boucle consolidation M2	Fin boucle consolidation M2	Début prod prévu (sous-traitance)	Fin de prod prévue (sous-traitance)	Diffusion des données sur géoservices / cartes.gouv (estimation)
Charente-Maritime (17)	17	2024	T2-2025	T4-2025	T3-2025	T4-2025	T1-2026
Dordogne (24)	24	2024	T2-2025	T1-2026	T1-2026	T3-2026	T4-2026
Gironde (33)	33	2024	T2-2025	T1-2026	T4-2025	T2-2026	T3-2026
Landes (40)	40	2024	T2-2025	T1-2026	T1-2026	T3-2026	T4-2026
Lot-et-Garonne (47)	47	2024	T2-2025	T1-2026	T4-2025	T2-2026	T3-2026
Pyrénées-Atlantiques (64)	64	2024	T2-2025	T1-2026	T1-2026	T3-2026	T4-2026
Charente (16)	16	2026	T2-2025	T4-2025	T3-2027	T1-2028	T2-2028
Corrèze (19)	19	2026	T2-2025	T4-2025	T3-2027	T1-2028	T2-2028
Deux-Sèvres (79)	79	2026	T3-2025	T1-2026	T3-2027	T1-2028	T2-2028
Vienne (86)	86	2026	T1-2026	T2-2026	T3-2027	T1-2028	T2-2028
Creuse (23)	23	2026	T2-2025	T4-2025	T3-2027	T1-2028	T2-2028
Haute-Vienne (87)	87	2026	T3-2025	T1-2026	T3-2027	T1-2028	T2-2028

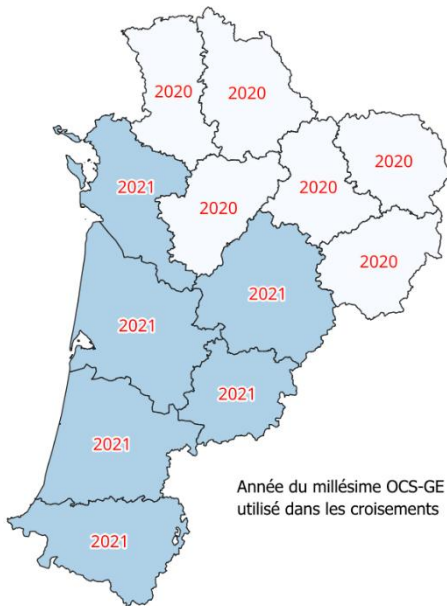
*EDIT a posteriori de ce GT : la fin boucles de correction pour les départements 16-19-23-79-86-87 est prolongée au 10 mars 2027. Source IGN.*

↳ Bénédicte Depeux (IGN) rappelle que les boucles de consolidation sont en cours et ont été prolongées sur le M2, et invite les participants à ne pas hésiter à aller voir et proposer leurs retours. Cette boucle de consolidation du M2 alimentera le M3.

↳ Le GIP ATGeRi ajoute qu'un groupe de travail spécifique aura lieu dans le courant de l'année 2026 et sera dédié aux travaux de l'OCS GE, notamment sur les thématiques du photovoltaïque et des parcs et jardins.

## 4. Croisements des bases de données OCS

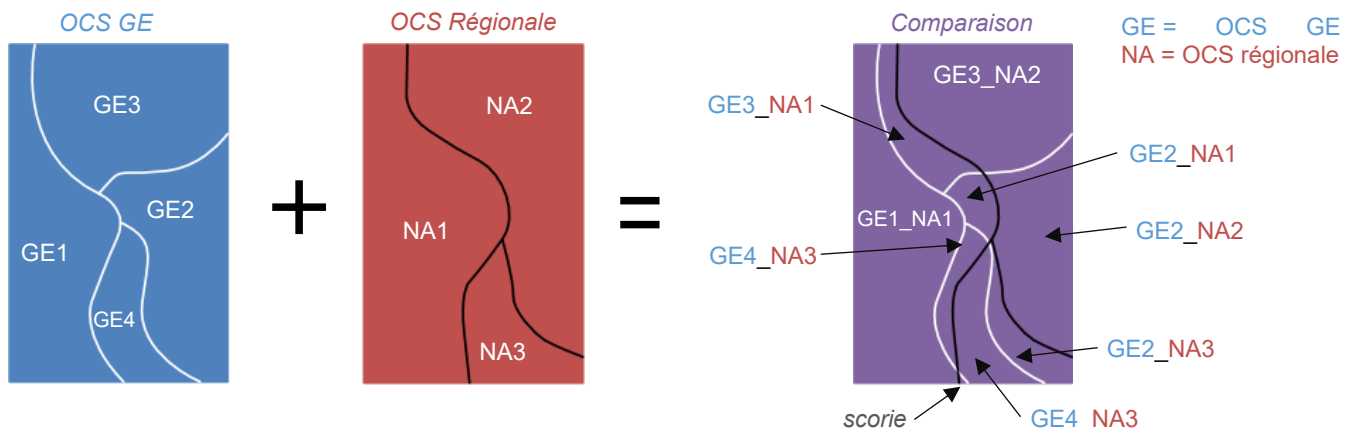
### 4.1 Croisement des versions définitives des OCS



Actuellement, une comparaison entre OCS régionale et OCS GE a été réalisée pour toute la région pour un seul millésime (le plus proche possible de 2020). Afin de réaliser ces comparaisons, deux approches existent. Une première sur la comparaison du point de vue de la notion d'artificialisation, afin de définir si l'OCS régionale tend à être en accord avec ce que présente l'OCS GE et une seconde du point de vue de la consommation d'espaces, notion ne faisant pas l'objet d'une définition arrêtée au national mais pour laquelle une doctrine existe en région. Cependant, une difficulté apparaît quant aux millésimes existants. L'OCS régionale a un millésime 2020 homogène à l'échelle régionale. L'OCS GE se base sur des prises de vues aériennes (voir figure 5 et 6), engendrant une différence des millésimes réels couvrant la région (problématique existante sur les millésimes antérieurs de l'OCS régionale). Pour les croisements présentés par la suite, les millésimes sont basés sur les années suivantes en fonction des départements.

#### Explication de la méthode de croisements

La méthode de croisement consiste à superposer géographiquement les deux bases de données, créant ainsi de nouveaux polygones reprenant les informations des deux bases. Comme les deux bases de données ne se superposent pas géographiquement, des micro-polygones liés aux différences géométriques, appelés scories, seront créés mais écartés de la comparaison par la suite.

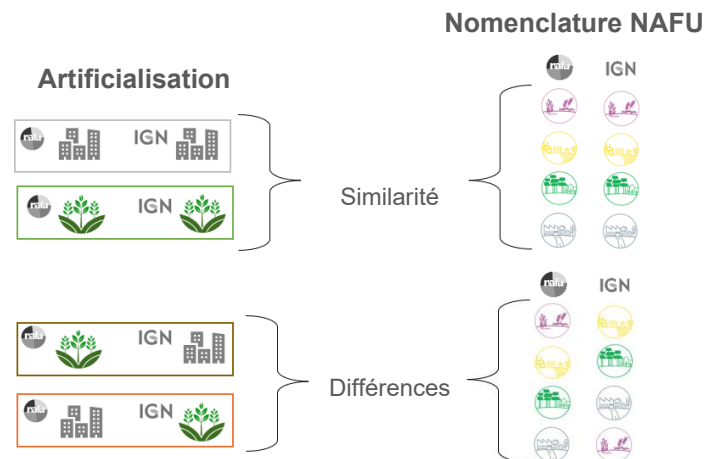


Chaque nouveau polygone, peut être classé selon 2 cas : Similarité entre les bases de données ou différences entre les bases de données.

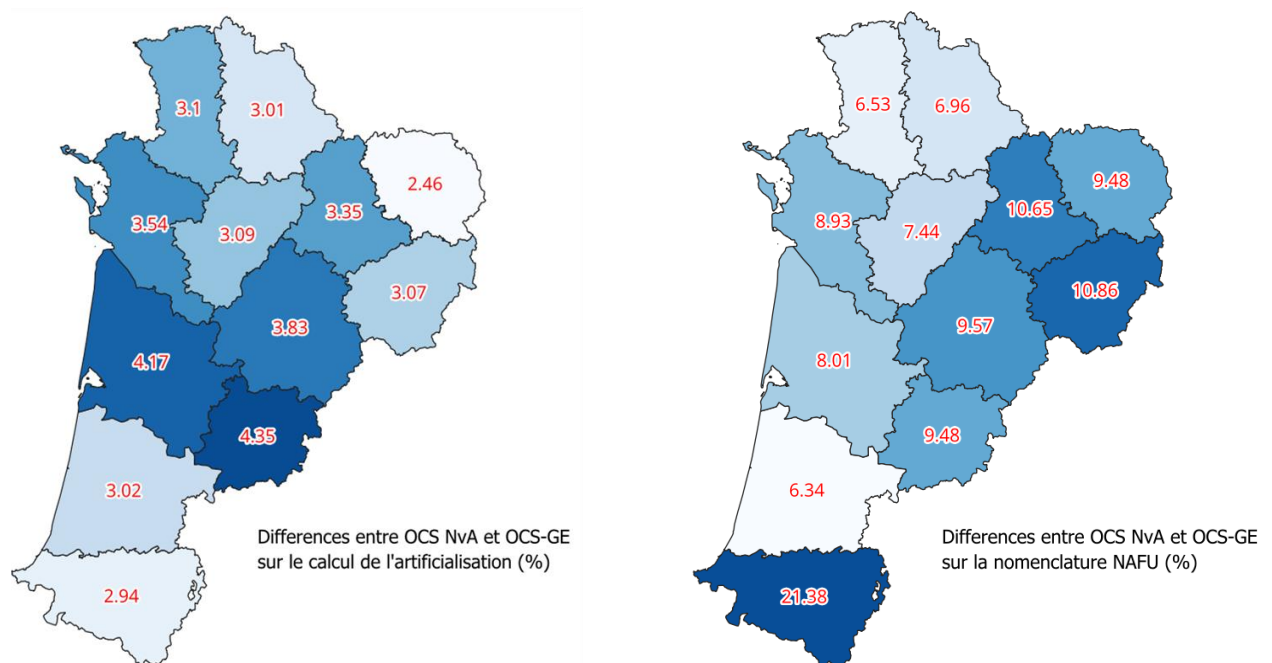


Ce travail permet de comparer l'OCS GE et l'OCS Régionale, selon 2 visions : l'artificialisation des sols ; et la consommation d'espace (nomenclature NAFU). Concrètement, cela revient à :

- traduire les deux nomenclatures (OCS GE et OCS régionale) en nomenclature artif/non-artif ou en nomenclature NAFU,
- classer chaque nouveau polygone issu du croisement des deux bases,
- vérifier comment il était considéré selon l'OCS GE et l'OCS Régionale,
- et le classer dans un nouveau groupe selon que les informations contenues sont similaires ou différentes entre les deux bases.



Ce travail est effectué pour l'artificialisation des sols (partie gauche du schéma), mais aussi au sens de la consommation d'espace (partie droite).

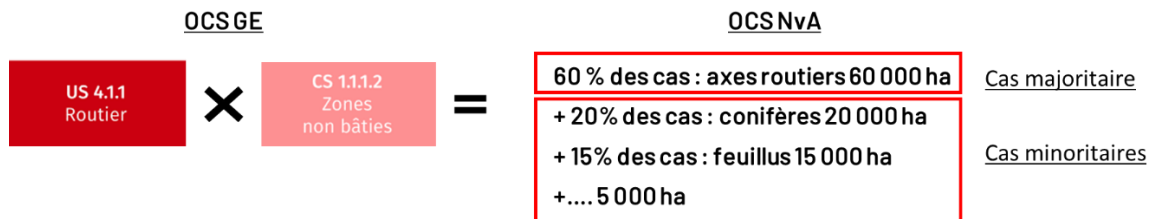


- ➔ Au regard de la nomenclature artif/non-artif, les taux de différences par départements sont faibles, autour des 3-4%. Cela montre une proximité globale des deux bases de données.
- ➔ Du point de vue nomenclature NAFU, les différences augmentent (lié à la multiplication des postes possibles) et certains territoires ressortent particulièrement comme les Pyrénées Atlantiques. Cela est lié notamment à une différence de point de vue sur les prairies d'estives, considérées comme agricoles d'une part et naturels d'autre part. Cela ne présente pas une divergence réelle des deux bases de données mais plutôt une différence de définition / point de vue.

↳ Morgane Coïc propose d'essayer de voir ce que donne la comparaison si on extrait le poste des prairies, qui sont des espaces ambigus surtout dans le Pays-Basque, pour voir la proportion d'une telle classe et ce que donne le chiffre de la comparaison entre OCS régionale et OCS GE.

## Explication des matrices

Ces travaux de croisements au regard des nomenclatures artif/non-artif et de la nomenclature NAFU permettaient une entrée « douce » dans l'analyse des différences entre les bases de données. Par la suite, il est nécessaire de réaliser les comparaisons au niveau le plus fin des nomenclatures. Pour cela, on regarde pour chaque codes CS-US de l'OCS GE, sa traduction dans l'OCS régionale (exemple fictif ci-après).



Cette analyse nous permet de produire des matrices de traduction de l'OCS GE en OCS régionale en observant le cas majoritaire, avec une information sur le « taux » de fiabilité, mais également la totalité des cas minoritaires pour lesquels nous devons approfondir les analyses.

Des surfaces élevées représentées par les cas minoritaires attirent l'attention, cependant dans certaines situations, un espace affilié à de l'agriculture dans l'OCS GE (CS herbacé-US agriculture) l'est également à l'OCS régionale (ex : prairies) dans ces cas minoritaires. Cela ne présente donc pas un réel problème. Dans d'autres cas, les différences sont réelles et parfois liées à la « finesse » du repérage, comme par exemple les routes forestières de moindre « importance » à la BD topo.

↳ Martin Blazek : historiquement dans l'OCS régionale, le réseau routier de la BD topo est utilisé pour cartographier les routes. Ce n'est pas toujours le cas de l'OCS GE. Dès lors, on peut s'interroger sur quel niveau de route choisir pour faire correspondre les deux bases.

Ces tableaux sur les cas minoritaires font donc ressortir des postes de nomenclatures à affiner ou retravailler potentiellement.

### Echanges

↳ Laurent Couderchet remarque une tendance à vouloir systématiquement faire coïncider les deux référentiels. Il rappelle que les formes d'urbanisation sur le territoire français sont très différentes selon le territoire étudié. Ces différences s'observent également à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, où des espaces urbains individuels diffus du Sud-Ouest de la région peuvent être radicalement différents de ceux observés dans le Nord-Est. S'il est nécessaire de chercher à faire entrer ces réalités dans une nomenclature commune, il estime qu'il sera toujours difficile de faire correspondre parfaitement une classification unique à des territoires aux caractéristiques très contrastées. Il rappelle enfin que toute démarche de classification implique nécessairement des approximations et que, compte tenu de l'étendue de la région Nouvelle-Aquitaine, il est normal d'observer des formes hétérogènes au sein d'une même classe, dont l'intitulé peut parfois être discutable.

↳ Morgane Coïc souligne que la complémentarité entre les deux bases ne permettra effectivement pas de les faire coïncider parfaitement. L'enjeu est avant tout de comprendre leurs différences/similitudes/clés de correspondance pour faciliter l'appropriation et la comparaison des données, mais également, d'évaluer la cohérence de leurs trajectoires respectives de réduction de la consommation d'espaces. Par ailleurs, au-delà des seuls objectifs chiffrés, le SRADDET porte des orientations qualitatives essentielles qui doivent également guider l'action territoriale.

## 5. Mise à jour 2025 de l'OCS Régionale

### 5.1 Explication du marché OCS 2025

Le travail préparatoire au marché de l'OCS 2025 a débuté par une phase de sourcing menée en juillet 2025, au cours de laquelle des échanges ont eu lieu avec les acteurs des territoires afin de recueillir des retours sur les méthodes employées, les capacités techniques et les coûts. La phase de réalisation et de montage du marché s'est déroulée de juin à septembre. L'analyse des candidatures a eu lieu en novembre, avec quatre candidats. La commission d'appel d'offres (CAO) du 25 novembre a désigné comme titulaire du marché l'entreprise CLS (anciennement SIRS), prestataire historique de l'OCS Régionale. La notification du marché est intervenue en décembre 2025.



Il a été décidé de monter un marché à bon de commandes comportant une tranche ferme, dédiée à la production du millésime 2025 de l'OCS régionale, suivi de deux tranches optionnelles. La première tranche optionnelle permet aux territoires qui le souhaiteraient, de produire une occupation du sol millésime complémentaire sur un secteur dédié, ou avec une précision géographique renforcée si des budgets sont disponibles.

↳ Le GIP ATGERI précise que les territoires intéressés par une telle opportunité peuvent se rapprocher du GIP, qui dispose des compétences nécessaires pour les accompagner dans un tel projet, depuis la formalisation de leurs besoins aux démarches avec le prestataire et ainsi pouvoir profiter du cadre existant du marché en bénéficiant des coûts pratiqués dans celui-ci.

La seconde tranche optionnelle permet de mobiliser l'expertise de CLS sur les projets de convergence entre OCS GE et OCS Régionale et travailler sur un possible pontage.

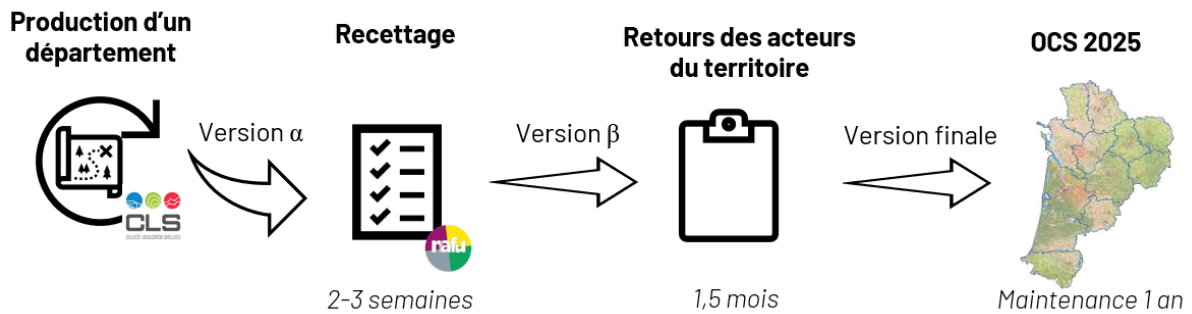
### 5.2 Production de l'OCS régionale

#### Différentes phases de production

La production suit un processus en plusieurs étapes. Le prestataire produit d'abord un département en version alpha. Le GIP ATGeRi réalise ensuite une première phase de recettage, à l'issue de laquelle une version bêta est transmise aux acteurs du territoire. Cette phase de retours dure environ un mois et demi et permet aux territoires de transmettre leurs corrections

via une plateforme dédiée. Les retours seront ensuite intégrés dans la version finale de l'OCS 2025.

La cadence envisagée est la production en moyenne d'un département par mois.



### Ordre de production des départements

L'ordre de production des départements a été défini en tenant compte du nombre de documents de planification en élaboration ou en révision dans chaque département en 2026 ou 2027. La diversité des territoires a également constitué un critère important, afin de mettre à l'épreuve les méthodes du prestataire et d'identifier les ajustements nécessaires à la production de l'OCS.

Une des préoccupations initiales concernait un possible chevauchement avec les boucles de consolidation du millésime OCS GE de l'IGN. Finalement, la production de l'OCS Régionale intervient en fin de boucle de consolidation M2, ce qui ne devrait pas générer de surcharge de travail significative pour les territoires.

		Nb documents en élaboration / révision en 2026-2027
Charente	16	<b>2</b>
Charente-Maritime	17	<b>3</b>
Corrèze	19	<b>1</b>
Creuse	23	<b>4</b>
Dordogne	24	<b>2</b>
Gironde	33	<b>2 (probables)</b>
Landes	40	<b>3</b>
Lot-et-Garonne	47	<b>2 (dont 1 probable)</b>
Pyrénées-Atlantiques	64	<b>1</b>
Deux-Sèvres	79	<b>0</b>
Vienne	86	<b>2</b>
Haute-Vienne	87	<b>1</b>

Le GIP a également indiqué que l'ordre de production des départements permet de mutualiser des réunions de présentation dans les territoires.

L'observatoire NAFU a également partagé son souhait de générer rapidement les chiffres clés et les indicateurs associés à la production de l'OCS Régionale, à mesure que chaque département sera produit. L'objectif étant une mise à disposition complète des données pour chaque territoire dès la fin de la production.



## Retour des acteurs du territoire

Une plateforme de webmapping est en cours de création par le prestataire pour permettre aux acteurs du territoire de formuler des retours et de proposer des corrections, via un formulaire d'annotation dédié.

La version bêta ainsi que les couches de retours seront également téléchargeables sur PIGMA, via un accès par login, afin de permettre aux utilisateurs et utilisatrices qui le souhaitent de faire leurs remontées directement dans leur propre logiciel.

### Échanges :

↳ Laurent Couderchet : Quelles sont les images mobilisées cette fois ci ?

Réponse : Les images SPOT 2025.

↳ Édouard Lefelle demande si les PLU ont été pris en compte parmi les nombreux documents en élaboration ou en révision, dans un contexte où, à partir de 2026, les PLU devront intégrer les trajectoires ZAN et respecter la loi Climat et Résilience.

Réponse : Les documents en élaboration ou en révision pris en compte sont les SCoTs, ainsi que les PLUi et PLU non couverts par un SCoT.

Il est précisé qu'un espace naturel consommé à des fins urbaines devrait apparaître comme tel dans le millésime 2025. Il est rappelé que les millésimes ne peuvent pas couvrir toutes les années souhaitées par les territoires car cela nécessiterait la production d'un millésime tous les ans.

↳ Martin Blazek souligne que l'objectif en 2025 est de conserver une certaine homogénéité avec les productions précédentes et de permettre de garder l'historique de l'occupation du sol en Nouvelle-Aquitaine (historique depuis 1985 sur certains territoires).

Par rapport au millésime 2020, le contexte législatif a évolué. La boucle de correction peut être l'occasion de convenir d'un temps d'échange avec les acteurs du territoire, afin d'intégrer les retours de terrain et d'accompagner les analyses au-delà du seul cadre technique de la cartographie régionale, en lien avec les pratiques locales de suivi et d'aménagement.

↳ Pascal Prévot interroge sur le volume et la nature des retours formulés par les territoires lors du précédent millésime, ainsi que la possibilité de mobiliser d'autres couches géographiques pour faciliter l'analyse.

Réponse : Il est indiqué que le volume de retours dépend fortement de la mobilisation des territoires. À titre d'exemple, la Charente-Maritime ainsi que la Corrèze s'étaient particulièrement mobilisées lors de la production du précédent millésime. Dans tous les cas, l'Observatoire NAFU réalise un recettage systématique pour chaque territoire.

Concernant la visionneuse et la possibilité de mobiliser d'autres sources de données pour le recettage, il est précisé que plusieurs fonds de plan seront disponibles pour faciliter l'interprétation (images SPOT 2020 et 2025, anciennes OCS, orthophotographies, fonds contextuels IGN et OSM...).

↳ Les participants sont invités à proposer d'autres fonds susceptibles d'être utiles.

↳ Emmanuel Bestaute souhaiterait connaître le calendrier prévisionnel de la boucle de correction pour la Corrèze.

Réponse : La boucle de correction est prévue autour de novembre 2026, un planning prévisionnel plus précis sera transmis une fois la version définitive arrêtée avec le prestataire.

## Tranche optionnelle n°2 et perspectives

La tranche optionnelle n°2 vise à tirer parti de l'expertise de CLS sur les projets de convergence entre des bases de données d'occupation du sol, notamment à travers des groupes de travail spécifiques portant sur certaines classes (milieux humides, tonnes de chasse, routes, bâtiments agricoles, etc.).

↳ Morgane Coïc souligne l'importance de construire des passerelles afin de préserver l'historique de l'OCS régionale tout en renforçant les compétences sur l'OCS GE. Elle invite également les participants à exprimer leurs attentes quant aux thématiques sur lesquelles ils souhaiteraient concentrer les travaux. Il est rappelé que la Région se tient à l'écoute des territoires pour répondre au mieux à leurs besoins. L'importance de s'appuyer sur l'expertise des spécialistes, des thématiciens et des connaisseurs du territoire pour orienter les travaux à venir est également soulignée.

↳ Édouard Lefelle indique que la priorité de Bordeaux Métropole concerne les espaces NAF, car ils sont devenus une donnée politique et réglementaire majeure, au même titre qu'un zonage de PLU. Il souligne l'importance d'identifier précisément les espaces consommés, dans un contexte d'obligations réglementaires et de mise en conformité des documents d'urbanisme avec le SRADDET. L'intérêt croissant de nombreux services pour ces données est également remonté.

↳ Émilie Laborde insiste sur les enjeux liés aux espaces NAF. Elle rappelle que, si la précision sur l'artificialisation est nécessaire pour le suivi du ZAN, les ENAF sont centraux pour les enjeux énergétiques et constituent un vivier essentiel pour la renaturation.

## 6. Perspectives et suites

---

### Vademecum et poursuite des travaux de croisements

Les travaux à venir porteront sur l'affinement de l'interprétation des matrices de croisement et l'alimentation du vademecum 2026, dont la version mise à jour fin 2025 est actuellement en relecture. Les travaux de croisement y seront intégrés afin d'aider les acteurs à choisir la donnée la plus adaptée à leurs besoins. Des échanges avec différents acteurs du territoire sont prévus dans ce cadre. Lorsque le document sera prêt à être partagé, les acteurs du territoire seront vivement invités à apporter leurs retours afin de l'améliorer, notamment sur les points nécessitant des clarifications ou des approfondissements.

### Prochains groupes de travail

Il est rappelé la tenue d'un groupe de travail prévu à la mi-année, portant sur l'avancement de la production, l'OCS GE et les données complémentaires (photovoltaïque, parcs et jardins, etc.). D'autres sous-groupes de travail sont également envisagés.